

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

N° d'imprimé : F001395101

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle volontaire complet

DATE DU CONTRÔLE

16/07/2025

N° DU PROCÈS-VERBAL

5491

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : S076F221

 RAISON SOCIAL :
 S.N.C.T.A.

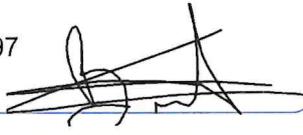
ADRESSE : 161 RUE DU GENERALE DE GAULLE

 76770 LE HOULME
 02.35.75.01.01

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 076F1297

SIGNATURE :


IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation Date C.I. Date 1ere circulation

GP-022-XR 29-06-2023 29-06-2023

Genre Marque Type

CTTE OPEL N10PELCT677J

N° de série dans la série du type Energie

VXEVFEHTMPZ037790 GO

Kilométrage au compteur Désignation commerciale

31276 VIVARO

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

VP AUTO SAS

ADRESSE : HOTEL DES VENTES

76710 ANCEAUMEVILLE

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit **volontaire** qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu par le Code de la route.

En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier la réalisation des obligations imposées par le Code de la route.

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

Défaillances majeures

- 3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé (G)
- 3.5.1.a.2. LAVE-GLACE DU PARE-BRISE : Lave-glacé inopérant
- 4.2.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glacé défectueux (ARD)
- 4.4.1.b.2. ÉTAT ET FONCTIONNEMENT (INDICATEURS DE DIRECTION ET FEUX DE SIGNAL DE DÉTRESSE) : Glacé fortement défectueux (lumière émise affectée) (ARD)
- 5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint (AVG,AVD)

Défaillances mineures

- 4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (G,D)
- 8.2.22.c.1. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif antipollution, sans dysfonctionnement important

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD
Frein de service						
Déséquilibre		7			4	
Force	328		349	191		185
Force roue/roue	328		349	191		185
Taux					59	
Frein de stat.						
Force	178					172
Taux				19		
Pesée du véhicule		1083		1760		677
Suspension						
Efficacité	62		61	63		54
Dissymétrie		2			14	
Dérive	+0.3					
Feux de croisement	-0.9					-1.8
Feux de brouillard	-4.0					-4.0
Opacité des fumées (<=0.51m ⁻¹)	C1:0.12	C2:<0.10				

